

Quel avenir pour la police prédictive en Belgique ?

■ Corentin Debailleul, chercheur à l'IGEAT-ULB¹ ■

Ces dernières années, la police dite « prédictive » tend à s'imposer comme un vecteur de transformation au sein des services de police à travers le monde, redéfinissant les approches de prévention et de répression. Promettant d'améliorer l'efficacité de la police en recourant à la puissance de l'intelligence artificielle, elle marque apparemment le début d'une nouvelle ère pour le maintien de l'ordre. Qu'en est-il en Belgique ?

La police dite « prédictive » est une approche du maintien de l'ordre qui s'appuie sur l'exploitation des bases de données et sur les algorithmes « d'apprentissage automatique » (*machine learning*) pour « prédire » et ensuite chercher à prévenir de potentielles activités criminelles. Les données de criminalité ainsi que divers facteurs sociodémographiques et environnementaux sont soumis à des algorithmes pour identifier des tendances et élaborer des modèles qui suggèrent où, quand, ou par qui, un crime est le plus susceptible de se produire. L'appellation « prédictive » est donc quelque peu abusive dans la mesure où la police n'est donc pas réellement en mesure de prévoir les crimes futurs, mais seulement de produire des modèles statistiques et probabilistes.

Les principaux objectifs de la police « prédictive » sont d'allouer les ressources policières de manière plus efficace en anticipant et en devançant l'activité criminelle dans certains lieux, ou en « prédisant » quels individus seraient des criminels ou des délinquants en puissance et ainsi les surveiller de plus près, sinon justifier des interventions telles que des contrôles d'identité, des fouilles, voire des arrestations.

Reproduction des biais, systèmes opaques

Dans le domaine policier, l'utilisation d'algorithmes soulève de nombreuses préoccupations. Premièrement, en se basant sur des statistiques historiques, ces algorithmes tendent à reproduire les biais présents dans les données, perpétuant ainsi les discriminations

1. Merci à Griff Ferris, Sofia Lyall, Emmanuelle de Buisseret Hardy et Sarah De Laet pour leurs relectures et contributions à cet article ou à la recherche sur laquelle il se base.

existantes. Si les forces de police ont patrouillé davantage dans certains quartiers et arrêté plus de personnes de certains groupes, les données existantes refléteront ces pratiques. Lorsqu'un algorithme est entraîné sur de telles données, il va tendre à cibler ces mêmes quartiers et groupes de manière disproportionnée, perpétuant ainsi les discriminations. En conséquence, les groupes déjà marginalisés vont faire l'objet d'une surveillance et d'une criminalisation accrues, aggravant les injustices structurelles.

De plus, il est souvent impossible de rendre compte de manière transparente des décisions prises par ces systèmes, que ce soit pour des raisons de sécurité, de secret industriel ou en raison de la complexité inhérente aux mécanismes d'apprentissage automatique. En effet, ceux-ci sont souvent décrits comme des « boîtes noires » car les modèles qui en sont issus sont générés automatiquement et peuvent comporter des millions de paramètres fluctuant dans le temps car conçus pour évoluer et s'adapter aux nouvelles données.

Quoiqu'il en soit, en Belgique, pour la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, l'avenir de la police sera numérique, et c'est le projet « i-Police » de la police fédérale qui devra faire entrer le Royaume dans le XXI^e siècle.

Garbage In, Garbage Out

« Un “pop-up” apparaît [...] afin de signaler qu'une “anomalie”, donc quelque chose d'inhabituel, a été constatée. L'application policière a enregistré un nombre élevé de vols de bicyclettes autour d'un certain endroit et à certains moments. Le système peut détecter cela parce que nos “data scientists” à Bruxelles ont programmé le système pour reconnaître des “anomalies” de ce type. [...] Le système indique que certains agissements suspects ont été récemment signalés à cet endroit. [La commissaire] prévoit une patrouille récurrente »²

Ce qui ressemble à l'ouverture d'un mauvais roman de science-fiction, est en réalité un extrait du cahier des charges du projet « i-Police », commandité par la police fédérale pour un budget de 300 millions d'euros. Ce projet vise à interconnecter différentes bases de données (locales et fédérales ; belges et européennes ; internes et externes) et à refonder l'architecture informatique de la police en y incorporant des logiciels d'analyse et de prédiction.

2. Annexe H de la description du marché i-Police, p. 35

L'ambition n'est pas des moindres, selon le commissaire général de la police fédérale :

« i-Police fera de la police belge l'une des forces de police les plus avancées d'Europe en termes de gouvernance des données. Le système analysera les informations, les mettra automatiquement à la disposition des forces de police, fera des propositions d'enquête et fournira de nombreux outils pour gagner du temps, comme les traductions automatiques. I-Police nous permet de frayer le chemin pour une police intégrée orientée vers l'avenir, au service des citoyens »³

En informatique, le principe *garbage in, garbage out* signifie que des données d'entrée peu fiables ne peuvent, par magie, produire des résultats de qualité. C'est précisément ce qui est à craindre avec le programme «i-Police». D'abord parce qu'il concerne l'utilisation d'algorithmes opaques et la centralisation de grandes quantités de données au sein d'un système unique. «i-Police» prévoit en effet de rassembler la banque nationale générale (BNG) et ses millions d'entrées⁴ ; des bases de données locales dont la légitimité est souvent discutable ; les bases de données communes rassemblant «terroristes» et «propagandistes de haine» ; et d'autres sources internes et externes à la police. «i-Police» est donc appelé à rassembler quantité d'informations parmi lesquelles il sera difficile (voire impossible) de distinguer lesquelles ont été vérifiées, et lesquelles relèvent de rumeurs ou de suppositions.

Plusieurs rapports soulignent les manquements de la police belge en matière de gestion des bases de données et de respect des droits fondamentaux.⁵ La police a également été pointée du doigt pour ses pratiques de profilage ethnique⁶ et pour son usage répété de logiciels de reconnaissance faciale, hors de tout cadre légal. En outre, la surveillance policière – notamment des travailleuses du sexe, des «bandes urbaines», ainsi que des personnes dites «radicalisées» – cible de manière disproportionnée les groupes déjà marginalisés et renforcent les inégalités existantes. Sans contre-mesures sérieuses, l'automatisation du maintien de l'ordre ne pourra qu'exacerber ces problèmes.

3. *i-Police: l'avenir de la police est numérique*. 07/05/2022. verlinden.belgium.be/fr/i-Police

4. Olivier Bailly. «BNG, la base non gérée». *Médor*. 14/04/2021.

5. Organe de contrôle de l'information policière, 2023. *Rapport concernant les infractions commises par des membres de la police intégrée dans le cadre de traitements dans la BNG*. DIO23001. Voir aussi les rapports d'activité annuels.

6. Saudelli I., (2021), « Mag ik uw identiteitskaart zien? Een kwalitatief onderzoek naar identiteitscontroles uitgevoerd door de Belgische lokale politie », VUB.

L'expression *garbage in, garbage out* peut donc résumer le développement de la police « prédictive » en Belgique : à l'entrée des bases de données teintées de préjugés racistes et à la sortie des contrôles au faciès 2.0.

Prévisions houleuses

Trois ans après le lancement du marché public « i-Police », la mise en place d'un système d'échange de données au niveau international a démarré (Schengen, Europol et Interpol) et une phase pilote du projet a été lancée à Liège. Lentement, mais pas si sûrement... Le projet « i-Police » semble avoir du mal à décoller. Un audit réalisé par le cabinet de services Deloitte au sein de la direction informatique de la police fédérale conclut que la transformation numérique de la police n'a pas été bien pensée, avec pour conséquence une approche fragmentée, et que le contrôle interne est inadéquat quant à la façon dont le personnel policier utilise les bases de données, ce qui est susceptible de conduire à des abus.⁷

Par ailleurs, la police fédérale ne peut plus payer ses factures, le montant total des impayés s'élève à plusieurs dizaines de millions d'euros.⁸ Le projet « i-Police » ferait actuellement l'objet de sérieuses révisions visant à donner la priorité à la stabilité des opérations informatiques fondamentales de la police, réduisant considérablement les aspirations initiales du projet.

Tout cela soulève des questions quant à la place des entreprises privées dans le (non)-fonctionnement de la police belge. Le développement de « i-Police » a en effet été attribué à un consortium Sopra Steria/KPMG pour ensuite confier à Deloitte le soin d'auditer le processus, et finalement conclure à un déficit de stratégie interne... Avec un peu de malice, on est en droit de se demander quelle société de consultance sera mandatée pour pallier cette carence.

Difficile finalement de s'y retrouver... Faut-il croire la police lorsqu'elle affirme utiliser des systèmes de haute technologie capables de traiter des données massives en vue de désigner les criminels potentiels ? Ou devons-nous nous ranger du côté de la conclusion de Deloitte selon laquelle l'informatique policière laisse largement à désirer ?

7. Stéphanie Romans. "Audit kraakt digitale transformatie van politie". *De Tijd*. 31/05/2023.

8. Xavier Counasse. "La police fédérale ne peut plus payer ses factures". *Le Soir*. 16/08/2023.

Lors d'un entretien avec le directeur de l'Organe de contrôle de l'information policière, ce dernier a déclaré à propos de « i-Police » : « Il y a une grande différence entre ce que dit la presse et la réalité. La police n'est pas du tout aussi performante qu'on ne le pense. [...] Il y a un fossé énorme entre la communication et la situation sur le terrain ». Il peut être rassurant de savoir que le niveau de sophistication technologique de la police n'est pas à la hauteur de qu'elle proclame. Néanmoins, le développement de « i-Police » devra être suivi de près, il sera primordial de s'assurer qu'en cas d'abandon du projet, certains de ses aspects les plus problématiques ne seront pas recyclés sous un autre nom.

Qui peut prédire l'avenir de la police prédictive ?

Dans son document Horizon 2025, le Comité permanent de la police locale, l'organisation coupole des zones de police, écrit :

« Malgré toutes les transformations [...], nous n'en sommes encore qu'à la veille de ladite révolution. Les futures possibilités sont infinies avec comme summum l'évolution vers une "predictive policing" sur la base de "big data" et de "datamining". Tous les jours, nous nous heurtons aux limites des concepts "vie privée" et "droits de l'homme". Le débat sur la vie privée doit être mené d'urgence en ayant pour principe de base : "L'exploitation de l'information et de la technologie pour renforcer la qualité de vie et la sécurité du citoyen !" »

Voilà qui trace clairement une ligne de front. La numérisation des pouvoirs publics est en marche, et la police ne fait pas exception. Partout, on entend parler de villes « intelligentes », de solutions « data-centrées », alors pourquoi pas de « *smart policing* » ? En attendant, on ne peut que constater d'importants manquements quant à la protection des données, à la transparence des algorithmes et aux impératifs de non-discrimination. Cependant, les associations de terrain comme les autorités de protection de données peinent à assurer un réel contre-pouvoir. Un réveil semble nécessaire pour que la liberté ne soit pas une nouvelle fois sacrifiée sur l'autel de l'innovation technologique.

NB : Une précédente version de cet article a été publiée dans le journal *Bruxelles en Mouvements* d'octobre 2024. Il est issu d'une enquête commanditée par l'ONG Fair Trials, menée en parallèle en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. Le rapport final du volet belge de cette enquête sera publié en français par la Ligue des droits humains au printemps 2025.